

FORMATIONS

2020



& SEBAN
ASSOCIÉS

& SEBAN
ATLANTIQUE

& SEBAN
OCCITANIE

PLUS DE 80 AVOCATS POUR VOUS FORMER !

Seban & Associés poursuit en 2020 l'organisation de conférences d'actualités et de formations*.

Les compétences des plus de 80 avocats situés entre Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Toulouse et Besançon, leur pratique du contentieux, de la consultation et de la négociation, associées à une constante activité de publication sur les questions soulevées par les lois, les jurisprudences récentes et doctrines nouvelles, vous assurent une formation de grande qualité.

Cette année encore, deux possibilités s'offrent à vous :

1. Les formations organisées au Cabinet

Les formations organisées au Cabinet se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et sont résolument tournées vers la pratique.

Organisées en petits groupes, elles sont l'occasion de nouer le dialogue avec l'avocat intervenant et de partager des retours d'expérience.

2. Les formation sur-mesure

Nous vous proposons également des formations sur-mesure intégralement adaptées à vos besoins. Elles peuvent se dérouler dans vos locaux , dans notre Cabinet à Paris, ou dans nos cabinets en région.

* Le cabinet est agréé comme organisme de formation enregistré sous le n° 117551367751.



CONTACTEZ-NOUS !

282 Boulevard Saint Germain 75007 Paris

☎ 01 45 49 48 49

✉ formation@seban-avocat.fr

<http://www.seban-associes.avocat.fr/>

in  

SOMMAIRE

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15



CONSTRUCTION 01

ASSURANCE CONSTRUCTION

Mardi 13 octobre 2020 - 9h30 à 17h00

Tarif : 900 € H.T.



PROGRAMME

I - Assurance Responsabilité décennale

- Quels sont les ouvrages concernés ?
- Quels sont les intervenants concernés ?
- Quels types de désordres sont garantis ?
- Point de départ des garanties et durée des garanties
- Distinction garanties obligatoires et garanties souscrites

II - Assurance Dommages-Ouvrage

- Objet et domaine
- Les dommages garantis et les exclusions
- Le souscripteur et les bénéficiaires de l'assurance DO
- Déclaration de sinistres et fonctionnement
- Montant de l'indemnité
- Prescription

III - Particularités

- Dommages aux existants
- Dommages intermédiaires
- Dommages causés par l'absence d'ouvrage

IV - Actualité jurisprudentielle en matière d'assurance construction



INTERVENANTS



Cyril Croix
Avocat directeur



Justine L'Huissier
Avocate senior



OBJECTIFS

- Identifier les risques liés à une opération de construction
- Gérer les risques



PUBLIC CONCERNE

- Responsables maîtrise d'ouvrage
- Juristes
- Opérationnels



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

CONTRATS PUBLICS 02

VALORISATION DES PROPRIETES PUBLIQUES

Mardi 29 septembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Exposé des différents outils contractuels (BEA, AOT, cession avec charges...) qui permettent à un « acteur public » de faire d'une « pierre deux coups » : mobiliser des actifs immobiliers qui lui appartiennent mais dont il n'a plus l'utilité immédiate, pour dégager des recettes, mais également pour obtenir d'un opérateur privé qu'il réalise des équipements, certes privés, mais utiles à la vie de la Cité.



OBJECTIFS

- Rendre compte du champ des possibles en la matière, de façon pratique et opérationnelle



INTERVENANTS



Alexandre Vandepoorter
Avocat associé



Maeva Guillerm
Avocate directrice



Astrid Boullault
Avocate senior



PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Direction foncière
- Direction aménagement



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

LA « MISE EN CONCURRENCE » PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE TITRES D'OCCUPATION DOMANIALE

Mardi 3 novembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Identifier dans quelle mesure les actes de mise à disposition de dépendances du domaine public et du domaine privé doivent faire l'objet de mesures préalables de publicité et de sélection.
- Analyser le champ d'application de l'ordonnance du 19 avril 2017 : Quand faut-il procéder à une « mise en concurrence » préalable ? Quelles sont les exceptions à cette obligation ? Comment réaliser en pratique la publicité et la sélection préalable ?
- Apprécier si l'attribution de titres d'occupation du domaine privé est également soumise à une obligation de publicité et de sélection préalable et alors dans quelle mesure.



OBJECTIFS

- Rendre compte du champ des possibles en la matière, de façon pratique et opérationnelle



INTERVENANTS



Alexandre Vandepoorter
Avocat associé



Maeva Guillerm
Avocate directrice



Astrid Boullault
Avocate senior



Victoria Goachet
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Direction foncière
- Direction aménagement



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

PREVENIR LES CONFLITS D'INTERETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Mardi 9 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Consécration par la réforme de la commande publique
- Etat de la dernière jurisprudence
- Critères d'identification d'un conflit d'intérêts
- Acteurs concernés par un conflit d'intérêts
- Ensemble des mesures visant à prévenir et neutraliser un conflit d'intérêts



OBJECTIFS

- Apprécier les risques d'une situation conflictuelle
- Maîtriser les outils de prévention



INTERVENANTS



Thomas Rouveyran
Avocat associé



Yvonnick Le Fustec
Avocat senior



PUBLIC CONCERNE

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents, salariés)
- Bureaux d'études



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

LE DROIT DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Mardi 6 octobre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Définition et champ d'application
- Caractéristiques (durée, rémunération,...)
- Règles et modalités de passation
- Exécution (avenants, cession, contrôle)



OBJECTIFS

- Intégrer les nouvelles règles relatives aux concessions emportant délégation de service public après l'entrée en vigueur du Code de la commande publique afin de sécuriser la mise en oeuvre avec des retours d'expériences pratiques



INTERVENANTS



Guillaume Gauch
Avocat associé



Samuel Couvreur
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de service, agents,...)
- Bureaux d'études



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

PREVENIR LES RISQUES CONTENTIEUX PORTANT SUR L'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES EN MARCHES PUBLICS

Mercredi 27 mai 2020 - 9h30 à 12h30 - Paris

Mardi 2 juin 2020 - 9h30 à 12h30 - Toulouse

Tarif : 450 € H.T.

PROGRAMME

- Les critères de sélection des candidatures et les critères d'attribution des offres : les sous-critères et la pondération : comment les définir selon l'objet du marché ?
- La grille de notation : vue par la jurisprudence et selon les pratiques et les formules de notation
- L'analyse des candidatures et des offres : la rédaction du rapport d'analyse
- Les incidences des offres irrégulières, inacceptables, inappropriées
- Le référé précontractuel et les moyens d'annulation portant sur l'analyse des candidatures et des offres : état de la jurisprudence
- Ensemble des mesures visant à prévenir les contentieux

OBJECTIFS

- Apprécier les risques d'une situation contentieuse
- Maîtriser les analyses

INTERVENANTS



Elisabeth Fernandez-Bégault
Avocate associée,
Seban Occitanie



Romain Denilauler
Avocat collaborateur,
Seban Occitanie

PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Direction des marchés
- Direction technique

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit et de la jurisprudence
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique

PREREQUIS

Connaissances en marchés publics

DROIT DES DONNEES 03

Mardi 12 mai 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, entré en application le 25 mai 2018, a profondément bouleversé le droit de la protection des données personnelles en substituant aux formalités préalables une logique de responsabilité obligeant les organismes à être en mesure de démontrer à tout moment la pleine conformité de leurs activités de traitement de données personnelles. Dans le même temps, les sanctions applicables en cas de méconnaissance ont été considérablement augmentées. La loi CNIL 3 du 20 juin 2018 (suivie d'une ordonnance et de décrets d'application) est venue intégrer les nouveaux principes à la loi du 6 janvier 1978. La CNIL a vu ses pouvoirs renforcés et a annoncé en 2019 la fin de la période de tolérance, y compris pour les acteurs investis de missions de service public.

Si les grandes lignes de la réforme sont désormais connues et les démarches de mise en conformité des activités de traitement bien entamées, il reste à veiller au plein respect, à tout moment, de la réglementation des données personnelles. Cela suppose la mise en place d'un certain nombre de process et de référentiels et l'instauration d'un système de contrôle régulier de l'exactitude du registre de traitements initialement établi.



OBJECTIFS

- Maîtriser parfaitement les principaux enjeux du droit des données personnelles, tels qu'issus notamment du RGPD et de la loi CNIL 3 du 20 juin 2018
- Savoir répondre aux demandes des usagers/administrés/employés relatives au traitement de leurs données personnelles
- Définir les process à mettre en œuvre au sein de l'institution pour s'assurer au mieux du respect du cadre réglementaire
- Acquérir une méthodologie de contrôle régulier de l'exactitude du registre de traitement et de la pleine conformité des pratiques



INTERVENANTS



Aloïs Ramel
Avocat associé



Elise Humbert
Avocate senior référent



David Conerardy
Avocat junior



PUBLIC CONCERNE

- DPD
- Services juridiques
- Directions juridiques des structures intervenants dans le champ des services publics locaux ou nationaux



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique
- Mise en situation pratique



PREREQUIS

Connaître la notion de traitement de données personnelles et les grands principes applicables depuis 1978

Ecrivez-nous à formation@seban-avocat.fr

DROIT DES SOCIETES 04

LA NEGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIETES COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

Mardi 1er décembre 2020- 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - La nature juridique du pacte d'actionnaires

- Définition
- Les caractères du pacte d'actionnaires
- Les sanctions de l'inobservation d'un pacte d'actionnaires
- Débat : le pacte, une convention réglementée ?

II - Les clauses du pacte d'actionnaires

- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de la société
- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de l'actionariat
- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la concession d'actions
- Autres clauses

Illustration : présentation d'un pacte d'actionnaires



OBJECTIFS

- Identifier les atouts d'un pacte d'actionnaires
- Organiser les rapports entre associés en fonction des objectifs poursuivis
- Reconnaître les points de vigilance dans la rédaction
- Maîtriser la négociation



INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée



Hakim Ziane
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Responsables juridiques
- Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Experts-comptables



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

DROIT IMMOBILIER 05

LE BEFA : UN OUTIL SUR MESURE DANS LES OPERATIONS DE PROMOTION IMMOBILIERE

Jeudi 26 novembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Apprécier le contexte et applications du BEFA

II - Encadrer les conditions suspensives

III - Cerner les risques de la construction à la livraison

- Description des travaux
- Les surfaces données en location
- Achèvement des travaux
- Livraison des locaux
- Réserves
- Garanties
- Mise à disposition anticipée

IV- Identifier les clauses particulières du bail commercial



OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique du BEFA
- En déterminer les applications pratiques
- Adapter sa pratique rédactionnelle en conséquence
- Apprécier l'articulation entre liberté contractuelle et clauses d'ordre public (bail commercial)



INTERVENANTS



Alexane Raynaldy
Avocate directrice



Emilie Bacqueyrisses
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Responsables et chargés d'opérations immobilières
- Conseillers immobiliers
- Gestionnaires de locaux commerciaux
- Property Managers
- Gestionnaires de patrimoine immobilier d'entreprise et commercial
- Juristes immobiliers
- Toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier commercial



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

MAITRISEZ VOS CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DUREE (BAIL DEROGATOIRE, COP, POP UP STORE)

Jeudi 28 mai 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Les formalités préalables à la location de commerce éphémère

- Inscription au Registre du commerce et des sociétés, Registre des métiers, Auto-entrepreneurs ou la Maison des artistes
- Les formalités administratives

II - Les différents types de location

- Le bail dérogatoire, précaire ou de courte durée
- Le contrat de sous-location commerciale
- Le contrat de prestation de services



OBJECTIFS

- Appréhender les nouveaux modes d'exploitation commerciale, type *pop up store*



INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée



Alexane Raynaldy
Avocate directrice



PUBLIC CONCERNE

- Responsables juridiques
- Juristes
- Directeurs généraux des services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Etablissements publics fonciers



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

BAIL EMPHYTEOTIQUE / BAIL A CONSTRUCTION : COMMENT FAIRE LE BON CHOIX ?

Jeudi 8 octobre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- I - Les caractères communs
- II - Leur régime propre
- III - Stratégie : les outils permettant d'opter assurément



OBJECTIFS

- Connaître le régime juridique de chaque bail et les outils permettant l'aide à la décision quant au choix à opérer



INTERVENANT



Claire-Marie Dubois-Spaenlé
Avocate Associée



PUBLIC CONCERNE

- Juristes
- Professionnels de l'immobilier



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

LES ASSOCIATIONS SYNDICALES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Jeudi 19 mars 2020 - 9h30 à 12h30

Conférence gratuite



PROGRAMME

- Définition
- Statut
- Constitution
- Fonctionnement
- Points de vigilance : mise en conformité, actualité, retour d'expérience



OBJECTIFS

- Information générale sur les Associations syndicales



INTERVENANTS



Claire-Marie Dubois-Spaenlé
Avocate Associée



Samira Nina
Avocate senior



PUBLIC CONCERNE

- Collectivités locales
- Offices HLM
- ESH
- Bailleurs sociaux
- Entreprises
- Etc.



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de la Loi
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

DROIT SOCIAL 06

METTRE EN OEUVRE L'INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES DANS L'ENTREPRISE

Jeudi 27 février 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Introduction : Genèse et évolution de l'index

Partie 1 : Quand publier l'index ? (première publication, période de référence, effectifs à prendre en compte)

Partie 2 : Quels indicateurs ? (seuils d'effectif, analyse détaillée des 5 indicateurs calculables, indicateurs incalculables)

Partie 3 : Communication et publicité des résultats

Partie 4 : Obligations de mise en conformité en cas de résultats insuffisants

Partie 5 : Procédure de sanction financière en cas de défaillance



OBJECTIFS

- S'approprier l'objet de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et les règles issues du décret du 8 janvier 2019 imposant aux entreprises d'établir un « index » mesurant leur situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Expliquer les mécanismes complexes de calcul de l'index et ses indicateurs
- Communiquer et publier le résultat final dans les délais impartis
- Mettre en œuvre les mesures correctives adéquates avant la sanction financière



INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée



Marjorie Fredin
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Directeur généraux
- Directeurs et responsables RH et/ou affaires sociales
- Directeurs administratifs et financiers en charge des questions sociales
- Juristes
- Contrôleurs de gestion
- Responsables « paie »
- Personnes en charge de l'élaboration du calcul de l'index et de sa présentation aux représentants du personnel



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

COMMENT FAIRE FACE A UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?

Mardi 26 mai 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Définition de l'accident du travail

- La notion d'accident du travail
- La notion d'accident du trajet

II - La reconnaissance de l'accident du travail

- La déclaration de l'accident
- L'instruction du dossier
- La décision de la caisse

III - La réparation



OBJECTIFS

- Connaître les conditions de reconnaissance d'un accident du travail
- Anticiper les conséquences financières



INTERVENANT



Corinne Metzger
Avocate directrice



PUBLIC CONCERNE

- Directeurs ressources humaines
- Responsables ressources humaines



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Questions / réponses avec les participants
- Cas pratiques
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

ENERGIE 07

SOCIETE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Mardi 10 mars 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Déterminer l'intérêt pour une collectivité territoriale ou un syndicat d'énergies de créer une société de production d'énergies renouvelables ou de prendre une participation au capital d'une société existante
- Connaitre l'apport des récentes lois en la matière (lois TECV, Climat-Energie)
- Identifier les formes de sociétés offertes : SEM, SEMOP, sociétés commerciales ou SCIC
- Maîtriser les conditions et le calendrier de création/de prise de participation
- Apprécier les risques en qualité d'actionnaire de la société



OBJECTIFS

- Déterminer l'opportunité de cette création/prise de participation



INTERVENANTS



Thomas Rouveyran
Avocat associé



Christophe Farineau
Avocat junior



PUBLIC CONCERNE

- Collectivités territoriales
- Syndicats d'énergie
- Autres acteurs publics / privés



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ENJEUX ET METHODOLOGIE

Mardi 30 juin 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Enjeux du renouvellement des concessions de distribution publique d'électricité au vu du nouveau modèle de contrat de concession négocié entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis en décembre 2017

- Quels objectifs rechercher dans ce renouvellement?
- Quelle urgence selon l'échéance de la concession en cours ? Quels sujets porter en priorité ?
- Quelle marge de manœuvre ?

II - Méthodologie du renouvellement

- Quel calendrier et quelle méthode de négociation ?
- Quels actes juridiques ?
- Quelles formalités ?



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du nouveau modèle de concession
- Préparer les demandes de renouvellement des gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité
- Maîtriser au mieux son renouvellement de concession



INTERVENANTS



**Marie-Hélène
Pachen-Lefèvre**
Avocate associée



Aurélie Cros
Avocate senior référent



Marianne Hauton
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Autorités organisatrices de la distribution d'électricité :
Syndicat d'énergie, Métropoles et autres EPCI



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

ENVIRONNEMENT 08

LES POUVOIRS DE POLICE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE : PRESENTATION, LIMITES ET PORTEE

Jeudi 30 janvier 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation des pouvoirs et des possibilités d'intervention des élus locaux en cas de pollution ou de risque de pollution ayant un impact sur l'environnement ou la santé des administrés :

- Identification des personnes publiques habilitées à intervenir au titre des polices spéciales environnementales
- Les interventions supplétives des élus locaux en cas de carence du pouvoir de police spéciale



OBJECTIFS

- Identifier les modalités d'intervention des élus locaux en matière d'atteintes à l'environnement et à la santé en présence de polices spéciales environnementales



INTERVENANT



Solenne Daucé
Avocate associée



PUBLIC CONCERNE

- Collectivités
- Groupements de collectivités



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS : LA PROBLEMATIQUE DE LA TEOM

Mardi 17 novembre 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Les règles applicables en matière de financement du service public de gestion des déchets

- Le périmètre du service
- Le calcul du coût du service

II - Les difficultés pratiques

- Le contrôle du juge
- Nos préconisations



OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique applicable au financement du service public de gestion des déchets ménagers, face à la vigilance des contribuables et au contrôle rigoureux du juge administratif



INTERVENANTS



Guillaume Gauch
Avocat associé



Samuel Couvreur
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Agents des collectivités concernées par le financement par la TEOM : juristes, financiers, comptables, services techniques



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

ESS 09

LA PROCEDURE EPRD

Mardi 22 septembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation de la nouvelle procédure EPRD, du déroulement de la campagne budgétaire de l'EPRD, du cadre de l'EPRD et des potentielles contestations possibles dans ce cadre



OBJECTIFS

- Maîtriser la nouvelle procédure budgétaire qu'est l'EPRD



INTERVENANTS



Olivier Metzger
Avocat directeur



Esther Doulain
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaires d'ESSMS soumis à cet outil
- Agents tarificateurs des collectivités



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

LA RESPONSABILITE DU DIRIGEANT ASSOCIATIF BENEVOLE

Mardi 4 février 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation de la spécificité du statut de dirigeant associatif bénévole et des différents cas de responsabilités issus des textes et de la jurisprudence pour lesquels il peut être poursuivi



OBJECTIFS

- Saisir les risques liés à la fonction de dirigeant associatif bénévole



INTERVENANTS



Matthieu Hénon
Avocat associé



Olivier Metzger
Avocat directeur



Esther Doulain
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Dirigeants d'association



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

LES OUTILS DU RAPPROCHEMENT ENTRE STRUCTURES ASSOCIATIVES : DE LA COLLABORATION A LA FUSION

Mardi 31 mars 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Réflexion sur les motifs et les écueils des rapprochements entre structures

II - Présentation des différentes formes de rapprochement entre associations

- Coopération (par exemple sous forme de groupement)
- Mandat de gestion
- Apport partiel d'actifs
- Fusion (fusion-crédation, fusion-absorption)

III - Réflexion sur les actes préparatoires au projet nécessaire à l'accompagnement social du rapprochement

IV - Présentation des modalités et des calendriers synthétiques de procédure au regard de la réglementation en matière de droit des associations comme du droit social



OBJECTIFS

- Présenter les différentes options existantes afin de permettre le regroupement de plusieurs associations souhaitant se rapprocher et pour chacune, les avantages et inconvénients ainsi que les clés d'un rapprochement réussi



INTERVENANTS



Olivier Metzger
Avocat directeur



Corinne Metzger
Avocate directrice



Esther Doulain
Avocate à la cour



PUBLIC CONCERNE

- Associations
- Services des collectivités amenés à accompagner le rapprochement d'associations qu'elles financent



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

ASSOCIATION DE L'ESS : RAPPROCHEMENT MODE D'EMPLOI

Jeudi 1er octobre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Les différents processus de rapprochement

- La fusion
- La scission
- L'apport partiel d'actif

II - Le déroulement du processus de rapprochement

- Les conditions relatives au rapprochement
- Le projet de traité et son contenu
- Les décisions des instances associatives
- Le rôle des instances représentatives du personnel
- Le sort des salariés et de leurs contrats de travail
- Le sort des contrats en cours
- Les formalités

III - Les précautions à respecter

- Les points de vigilance
- Le sort des dépenses rejetées
- Le transfert d'agrément ARS
- La date d'effet de l'opération
- Les garanties à solliciter dans le cadre de l'opération



OBJECTIFS

- Appréhender les processus de rapprochement afin de mieux les maîtriser
- Disposer des outils nécessaires afin de mettre en œuvre le processus de rapprochement et encadrer juridiquement les transferts d'actifs et de passifs.



INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée



Hakim Ziane
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Responsables juridiques
- Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Experts-comptables



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

INTERCOMMUNALITE 10

LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE : CE QUI VA CHANGER EN DROIT DE L'INTERCOMMUNALITE

Mardi 24 mars 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation des dispositions du texte aujourd'hui en cours d'examen qui viendront impacter les structures de coopération intercommunale et concernant :

- Le périmètre des EPCI à fiscalité propre (retraits de communes, création d'EPCI par partage...)
- Le fonctionnement institutionnel (Pacte de gouvernance, conférence des maires...)
- L'exercice des compétences : les retours possibles, les délégations, notamment dans les compétences eau, assainissement, tourisme...



OBJECTIFS

- Face aux évolutions permanentes des règles de fonctionnement et d'exercice des compétences, disposer des connaissances sur les nouveaux dispositifs mis en œuvre à l'occasion de ce nouveau mandat électoral



INTERVENANT



Solenne Daucé
Avocate associée



PUBLIC CONCERNE

- Collectivités
- Groupements de collectivités



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Etudes de cas corrigées par le formateur



PREREQUIS

Aucun

FONCTION PUBLIQUE 11

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : COMMENT LA METTRE EN ŒUVRE ?

Mardi 21 janvier 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

La loi du 6 août 2019 apporte des modifications profondes au droit applicable aux relations entre les employeurs publics et leurs agents : réforme des instances de dialogue social, renforcement des cas de recours aux contractuels, réforme du cadre déontologique, rupture conventionnelle, détachement d'office, droit de grève... Pourtant son entrée en vigueur est complexe et conditionnée à de multiples décrets, ce qui complique son application.

Cette formation aura pour objectif de permettre aux directeurs et directrices des ressources humaines, ainsi qu'aux juristes, d'appréhender les principales dispositions novatrices de la loi et de savoir identifier et prévenir concrètement les risques contentieux qui y sont attachés. A cet effet, une liste de process et délibérations qui vont devoir être mis en place dans les services en conséquence de la loi sera remise.

- La modification du dialogue social : dans quels cas saisir les commissions administratives paritaires ?
- Le recours aux contractuels : sous quelles conditions, pour quels besoins ?
- Le changement du cadre déontologique applicable aux fonctionnaires : de nouvelles contraintes rendues nécessaires
- Encadrement du droit de grève
- Les emplois de direction détachement sur emploi fonctionnel : quelles nouveautés ?
- La rupture conventionnelle : une mise en œuvre attendue



INTERVENANT



Lorène Carrère
Avocate associée



OBJECTIFS

- Maîtriser les principales dispositions de la loi
- Savoir identifier et anticiper les risques contentieux



PUBLIC CONCERNE

- Services RH
- Services juridiques
- DGS et DGA RH



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun

COLLABORATEURS DE CABINET & COLLABORATEURS DE GROUPE

Mardi 25 février 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Le recrutement des collaborateurs de cabinet et des collaborateurs de groupe

- La procédure de recrutement
- Le recrutement des fonctionnaires titulaires
- Le recrutement des agents contractuels
- La rémunération

II - Le régime du contrat des collaborateurs de cabinet et des collaborateurs de groupe

- L'application du droit commun des agents contractuels
- L'absence de carrière et de bénéfice des positions statutaires
- La maladie et les prestations sociales complémentaires
- Les congés annuels et autres congés spéciaux
- La discipline

III - La fin du contrat des collaborateurs de cabinet et des collaborateurs de groupe

- La fin du contrat en cours de mandat
- La fin de mandat : fin automatique des fonctions
- Les conséquences du non-renouvellement
- Les conséquences d'une annulation contentieuse



OBJECTIFS

- Connaître le statut particulier des collaborateurs de cabinet et des collaborateurs de groupe de leur recrutement à leur licenciement en passant par l'exercice de leurs fonctions
- Exposer plus précisément les règles relatives à la situation des collaborateurs lors de la fin de mandat des élus



INTERVENANTS



Lorène Carrère
Avocate associée



Lucie Lefébure
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Services RH
- Services juridiques
- Collaborateurs de cabinet et de groupe



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants



PREREQUIS

Aucun

Ecrivez-nous à formation@seban-avocat.fr

LA FIN DE L'OCCUPATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL EN COLLECTIVITE

Mardi 28 avril 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Conditions de procédure (entretien, préavis, etc.) et de fond (motif suffisant) de la fin des fonctions des agents exerçant sur un emploi fonctionnel.
- Examen des conditions de mise en œuvre de la possibilité de protocole introduite par l'article 77 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.



OBJECTIFS

- Sécuriser la décision de fin de fonctions des agents exerçant sur un emploi fonctionnel (en tant que fonctionnaire détaché ou agent contractuel ayant bénéficié d'un recrutement direct)
- Comprendre et sécuriser le protocole introduit par la loi du 6 août 2019



INTERVENANT



Marjorie Abbal
Avocate directrice



PUBLIC CONCERNE

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables des affaires juridiques des collectivités locales, et particulièrement des communes en période de renouvellement des élus.



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Inventaire des précautions nécessaires
- Questions / réponses avec les participants
- Support PowerPoint



PREREQUIS

Aucun

LOGEMENT SOCIAL 12

REGROUPEMENT INTER BAILLEURS APRES LA LOI ELAN

Mardi 23 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de rapprochement des organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social.



OBJECTIFS

- Appréhender les modalités juridiques de rapprochements structurels possibles entre organismes d'habitations à loyer modéré, SEM agréées logement social et leurs filiales après la promulgation de la loi ELAN.



INTERVENANTS



Eglantine Enjalbert
Avocate directrice



Lounès Khadir
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux
- Collectivités et Etablissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat
- Actionnaires des bailleurs sociaux



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants



PREREQUIS

Aucun

GOVERNANCE DES ESH

Jeudi 6 février 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Conseil d'administration et Directoire - Conseil de Surveillance
- Assemblées générales et tenue de comptabilité - titres
- Calendrier d'organisation des assemblées générales
- Arrêté de la feuille de présence, calcul des droits de vote
- Tenue des assemblées générales



OBJECTIFS

- Appréhender la gestion du secrétariat juridique des conseils d'administration et des assemblées générales de sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré



INTERVENANT



Anne-Christine Farçat
Avocate associée



PUBLIC CONCERNE

- Directeurs généraux
- Directeurs financiers
- Secrétaires généraux
- Juristes
- Assistants en charge de l'organisation des ESH



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants



PREREQUIS

Aucun

PENAL 13

LA PROTECTION PENALE DES MINEURS

Jeudi 11 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- La procédure de désignation d'un administrateur *ad hoc*
- Les missions de l'administrateur *ad hoc* dans le cadre de la procédure pénale



OBJECTIFS

- Maîtriser les aspects pratiques des procédures de protection des mineurs en matière pénale



INTERVENANTS



Marlène Joubier
Avocate directrice



Badreddine Hamza
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Inspecteurs ASE
- Juristes
- Responsables juridiques
- Directeurs juridiques
- Intervenants sociaux



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Bases juridiques en matière de protection des mineurs

CONTENTIEUX PENAL DE L'URBANISME

Mardi 8 décembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Procédure de constatation, de recherche et de poursuite des infractions à la réglementation en matière d'urbanisme
- Action et rôle de la commune
- Mise en oeuvre des sanctions prononcées par le juge



OBJECTIFS

- Intervenir efficacement contre les infractions au Code de l'urbanisme



INTERVENANTS



Marlène Joubier
Avocate directrice



Margaux Parisot
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Services de l'urbanisme des collectivités
- Juristes
- Responsables et directeurs juridiques
- Elus



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

DROIT PENAL DE L'URBANISME

Vendredi 14 février 2020 - 9h30 à 12h30
Conférence gratuite, Nantes



PROGRAMME

I - Détermination des infractions en matière d'urbanisme

- Éléments constitutifs des infractions en matière d'urbanisme
- Responsabilité pénale en matière d'urbanisme

II - Répression des infractions en matière d'urbanisme

- Mise en œuvre de la répression
- Modalités de sanction

Points-clés

- Constat de l'infraction
- Engagement des poursuites
- Assistance et représentation en justice
- Exécution des décisions...



OBJECTIFS

- Analyser les avantages et les inconvénients de chaque procédure



INTERVENANTS



Jérôme Maudet
Avocat associé, Seban Atlantique



PUBLIC CONCERNE

- Elus
- Agents des collectivités



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

LE DROIT PENAL AU SERVICE DE L'HABITAT INDIGNE

Jeudi 8 octobre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Maîtriser les moyens à disposition des collectivités pour lutter contre l'habitat indigne (pouvoirs d'enquête et action)
- Déterminer la nature des infractions et le rôle devant la juridiction pénale



OBJECTIFS

- Lutter contre les marchands de sommeil



INTERVENANTS



Marlène Joubier
Avocate directrice



Margaux Parisot
Avocate junior



PUBLIC CONCERNE

- Inspecteurs insalubrité
- Membres des services d'hygiène et de sécurité
- Responsables juridiques
- Directeurs juridiques
- Juristes
- Elus



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

LES OUTILS PENAUX FACE AUX PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Jeudi 25 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Procédure de constatation, de recherche et de poursuite des infractions à la réglementation environnementale
- Action et rôle des collectivités
- Mise en oeuvre des sanctions prononcées par le juge pénal



OBJECTIFS

- Utiliser les outils pénaux pour lutter contre les atteintes à l'environnement



INTERVENANTS



Matthieu Hénon
Avocat associé



Marlène Joubier
Avocate directrice



PUBLIC CONCERNE

- Responsables juridiques
- Directeurs juridiques
- Juristes
- Elus



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

PROCEDURE PENALE : LES BONS REFLEXES

Mardi 24 novembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Etude juridique des principaux outils d'investigations en matière pénale (auditions, réquisitions et perquisitions)
- Eclairage pratique et opérationnel
- Mise en situation



OBJECTIFS

- Acquérir les bons réflexes face aux sollicitations des services d'instruction et d'enquête en matière pénale



INTERVENANTS



Matthieu Hénon
Avocat associé



Sonia Kanoun
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Juristes
- Responsables et directeurs juridiques
- Elus



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

LA LOI SAPIN II ET LES PERSONNES PUBLIQUES : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION

Jeudi 26 mars 2020 - 9h30 à 12h30
Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Présentation générale des objectifs de la loi Sapin II

II - Création d'une Agence française anticorruption : son rôle, ses pouvoirs

III - Mise en place d'un programme de compliance anticorruption

- Les personnes concernées
- La teneur du programme
- Les sanctions

IV - Mise en place d'une transaction pénale sans reconnaissance de culpabilité

V - Le lanceur d'alerte



OBJECTIFS

- Connaître la teneur de la loi Sapin II et les mécanismes à mettre en oeuvre pour s'y conformer



INTERVENANTS



Matthieu Hénon
Avocat associé



Sonia Kanoun
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Juristes
- Responsables et directeurs juridiques



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

TRANSPORTS 14

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA MOBILITE AVEC LA LOM

Mardi 28 janvier 2020- 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

La nouvelle Loi d'orientation sur les mobilités (LOM), promulguée fin 2019, va apporter un certain nombre de modifications profondes à l'organisation des transports publics et de la mobilité en France. Financement des transports et des grands projets d'infrastructure, couverture des zones peu denses, meilleure prise en compte d'objectifs environnementaux, modification des compétences des différentes collectivités, partenariats accrus avec les acteurs privés de la mobilité partagée, nouvelles utilisations de la donnée, les sujets novateurs que la loi aborde ne manquent pas.

La formation revient sur le contenu de la loi en fléchant ce qui concernera directement les acteurs publics et parapublics (tels que les EPL) locaux et en tâchant de mesurer au plus près les impacts opérationnels.



OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser les principales innovations dans l'organisation des transports publics issues de la LOM, dans toute la diversité de ses composantes (compétence institutionnelle, aspects fiscaux et financiers, protection de l'environnement, solutions innovantes pour la couverture des zones blanches en transports publics, partenariats avec le secteur privé, big data).
- Mesurer l'impact de cette loi sur le fonctionnement des transports et les politiques de mobilités sur son territoire.



INTERVENANTS



Aloïs Ramel
Avocat associé



Alexandra Aderno
Avocate senior référent



Stella Flocco
Avocate senior



PUBLIC CONCERNE

- Services transports et services juridiques des communes/EPCI, départements, régions, syndicats de transports, syndicats SRU, intervenant dans l'organisation des transports
- Services juridiques des régies ou EPL (SEM, SPL), opérateurs de transports
- Services juridiques / transports des associations d'élus spécialisés ou non en matière de transports
- Elus locaux en charge des transports



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Connaissance de l'environnement de l'organisation des transports publics

Ecrivez-nous à formation@seban-avocat.fr

URBANISME 15

COMMENT SECURISER UNE PREEMPTION : ACTUALITES DU DROIT DE PREEMPTION

Jeudi 18 juin 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Rappel des points de vigilance sur l'objet de la préemption
- Anticipation de la nécessité de justifier de la réalité du projet
- Conseils de rédaction sur la motivation de la décision de préemption
- Etapes à suivre pour l'obtention de l'avis des Domaines et portée de celui-ci
- Retour sur l'application pointilleuse des cas de prorogation du délai pour exercer le droit de préemption (demande de communication de pièces et demande de visite du bien)
- Rappel des délais stricts en cas de fixation du prix devant le juge de l'expropriation (saisine et consignation)
- Quelques conseils pour prévenir une suspension de la décision de préemption
- Retour sur la possibilité de renoncer à la préemption en cours de procédure
- Utilisation et revente du bien préempté
- Exercice des droits de priorités



INTERVENANTS



Tadjine Bakari-Baroini
Avocat senior référent



Pierre Laffitte
Avocat senior référent



OBJECTIFS

- Dresser un tour d'horizon des grandes problématiques juridiques qui se posent dans le cadre de l'exercice du droit de préemption



PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Chargés d'opération
- Etablissements publics, collectivités, SEM et autres



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

LES BONS REFLEXES JURIDIQUES EN MATIERE D'EXPROPRIATION : DE L'EVALUATION DES IMMEUBLES A LA PRISE DE POSSESSION

Mardi 21 avril 2020- 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Rappel des règles de fond en matière d'indemnisation

- Réparation intégrale du préjudice
- Réparation du seul préjudice direct
- Réparation du seul préjudice matériel

II - Rappel des règles en matière de versement des indemnités

- Possibilité de verser un acompte
- Sanction d'un retard de paiement
- Rappel des obstacles à paiement justifiant une consignation
- Rappel des conditions préalables au versement sur le compte CARPA d'un avocat

III - Rappel des mesures pour la prise de possession

- Rappel des conditions nécessaires à une prise de possession
- Rappel des conditions et délais pour obtenir une ordonnance d'expulsion



INTERVENANTS



Tadjine Bakari-Baroini
Avocat senior référent



Martin Mattiussi-Poux
Avocat senior référent



OBJECTIFS

- Dresser un tour d'horizon des grandes problématiques juridiques qui se posent dans le cadre de la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation, de l'établissement de la valeur à la prise de possession



PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Chargés d'opération
- Etablissements publics, collectivités, SEM et autres



PREREQUIS

Aucun

INCIDENCES ET ARTICULATION DES PROCEDURES D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE L'ELABORATION DES PLANS ET PROGRAMME

Jeudi 24 septembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Rappel du droit de la procédure d'évaluation environnementale

- Les conditions de la soumission à une procédure d'évaluation environnementale
- Les modalités de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation environnementale
- Articulation stratégique de la procédure d'évaluation environnementale avec les autorisations nécessaires à un projet ou avec les étapes de l'adoption d'un plan ou programme

II - Appréhender les risques contentieux liés à la procédure d'évaluation environnementale

- Identifier et éviter les principaux risques contentieux liés à l'évaluation environnementale
- Maîtriser les possibilités de régularisation de la procédure d'évaluation environnementale pour éviter l'annulation contentieuse



OBJECTIFS

- Permettre aux autorités publiques et aux porteurs de projets de manière générale de mieux connaître les conditions et les modalités de mise en œuvre des évaluations environnementales dans le cadre d'opération de travaux et d'opération d'aménagement, afin de mieux appréhender les implications d'une telle procédure et d'éviter au maximum la remise en cause de la légalité de leur projet, plan ou programme du fait des questions liées à l'évaluation environnementale



INTERVENANTS



Céline Lherminier
Avocate associée



Emmanuelle Baron
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Chargés d'opération
- Etablissements publics, collectivités, SEM, sociétés



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

Ecrivez-nous à formation@seban-avocat.fr

URBANISME/AMENAGEMENT : RETOUR SUR LES DERNIERES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES

Jeudi 15 octobre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Actualité législative et réglementaire récente (2019 /2020)
- Panorama des décisions jurisprudentielles récentes (2019 / 2020)



OBJECTIFS

- Dresser le bilan de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle récente notamment le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique



INTERVENANTS



Céline Lherminier
Avocate associée



Arthur Gayet
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Chargés d'opération
- Etablissements publics, collectivités, SEM, autres



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

LOI ELAN : 1 AN APRES, BILAN ET DECRETS D'APPLICATION

Jeudi 23 janvier 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

I - Les moyens mis au service des opérations d'aménagement

- Les nouveaux outils : le projet partenarial d'aménagement et la grande opération d'urbanisme
- Les précisions apportées aux outils existants : l'OIN, la ZAC, PI

II - La simplification des procédures d'urbanisme

- Les documents d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme

III - Le contentieux de l'urbanisme

- La sécurisation des autorisations d'urbanisme
- La lutte contre les recours abusif



OBJECTIFS

- Dresser le bilan des apports de la loi ELAN et de ses décrets d'application en droit de l'urbanisme et de l'aménagement



INTERVENANTS



Céline Lherminier
Avocate associée



Arthur Gayet
Avocat senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Chargés d'opération
- Etablissements publics, collectivités, SEM, autres



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

ACTUALITES : URBANISME COMMERCIAL

Mercredi 29 avril 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation des principales dispositions de la loi ELAN et ses décrets d'application des 17 avril, 7 juin et 26 juillet 2019 et arrêtés du 1er octobre 2019

- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - les Mesures de Suspension
- Les CDAC - CNAC : les nouvelles obligations, la nouvelle composition
- L'autorisation d'exploitation commerciale issue de la loi ELAN : la clause de revoyure, l'analyse d'impact nécessaire, le certificat de conformité

Les premiers retours



OBJECTIFS

- Connaître les modification apportées à l'urbanisme commercial par la loi ELAN & ses décrets d'application
- Les premiers retours depuis les changements opérés au 1er janvier 2020



INTERVENANTS



Céline Camus

Avocate associée Seban Atlantique



PUBLIC CONCERNE

- Elus
- Service juridique collectivités territoriales
- Entreprise grande distribution, juristes
- Bureaux d'études



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

Ecrivez-nous à formation@seban-avocat.fr

<http://www.seban-associes.avocat.fr/implantation/atlantique/>

LOI ELAN, CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Lundi 16 mars 2020 - 9h30 à 12h30
Conférence gratuite, Nantes



PROGRAMME

- Le point sur la recevabilité
- L'instruction
- Les pouvoirs du juge



OBJECTIFS

- Faire le point sur le contentieux de l'urbanisme depuis le décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018 & la loi ELAN et l'actualité jurisprudentielle



INTERVENANTS



Céline Camus
Avocate associée Seban Atlantique



PUBLIC CONCERNE

- Elus
- Service juridique collectivités territoriales
- Entreprise grande distribution, juristes
- Bureaux d'études



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



PREREQUIS

Aucun

INDEX

FORMATIONS

SUR-MESURE

Nos équipes s'adaptent à vos besoins.

Vous décidez du thème.
Nous le précisons ensemble.

Dans vos locaux ou chez nous,
vous choisissez.

Pour toute question et échanger :

 formation@seban-avocat.fr

 01 45 49 48 49

ASSURANCE CONSTRUCTION

Assurance - Construction

Habitat indigne

Responsabilité des acteurs de
la construction

La VEFA

Le BIM

CONTRATS PUBLICS

Les conflits d'intérêts dans la
commande publique

Le contentieux des contrats
publics

Le droit des délégations de
service public

Les marchés de partenariat

Le droit de la propriété pu-
blique et l'ordonnance du 19
avril 2017

Evolution des réseaux d'ini-
tiative publique (RIP) : quels
aménagement contractuels ?

Commande publique et inno-
vation

DROIT DES DONNEES

Sécuriser le traitement des
données personnelles au sein
de votre organisme

Le RGPD et la gestion des don-
nées RH

DROIT DES SOCIETES

Quel contrat choisir pour les
commerces éphémères ?

Fusions-acquisitions : stratégie
juridique

La négociation du pacte d'ac-
tionnaires dans les sociétés
commerciales

DROIT SOCIAL

Choisir et prononcer une
sanction

La faute inexcusable et ses
conséquences

DSP et sort du personnel

Quel thème de négociation,
quelle norme prime après les
ordonnances ?

ENERGIE & ENVIRONNEMENT

Cessions de terrains pollués :
la prise en compte de la pollu-
tion dans l'acte de vente

Réseaux de distribution
publique d'électricité : rac-
cordements, renforcements,
déplacements de réseaux : qui
doit quoi ?

Contrôle des concessions élec-
tricité et gaz

GEMAPI : la gestion des digues
et des ouvrages de prévention
des inondations par la collecti-
vité compétente

Le financement du service pu-
blic de gestion des déchets : la
problématique de la TEOM

Le renouvellement des conces-
sions de distribution publique
d'électricité : enjeux et métho-
dologie

La gestion des crues : le par-
tage des interventions entre
les différents acteurs

FONCTION PUBLIQUE

Le reclassement des agents
publics territoriaux

La rémunération du fonction-
naire malade

Le lancement des alertes dans
la fonction publique

Loi de transformation de la
fonction publique : comment la
mettre en oeuvre ?

IMMOBILIER

Atelier pratique : la rédaction
des clauses d'un bail commer-
cial

Bail commercial : décrypter le
contentieux

Troubles de jouissance et
troubles du voisinage ♦♦♦

◆◆◆ Le contentieux des charges locatives dans le logement social

L'occupation illicite des bâtiments et terrains nus : comment agir ?

L'impact de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière

Les impacts des lois Pinel et Macron et la réforme du droit des contrats sur les cessions du fonds de commerce et le droit au bail

Etude pratique de la promesse unilatérale et la promesse synallagmatique : comment choisir ?

La mise à disposition des biens immobiliers pour une courte durée

Le droit de préemption communal sur le fonds de commerce : gestion locative

INTERCOMMUNALITE

Maîtriser les différents outils de la mutualisation à la disposition des EPCI à fiscalité propre

Connaître le fonctionnement institutionnel d'un syndicat mixte ouvert à travers l'élaboration de son règlement intérieur

Actualité du droit de l'intercommunalité : éléments jurisprudentiels et doctrinaux en matière de compétence et de finances

LOGEMENT SOCIAL

Coopérer entre bailleurs sociaux

Gouvernance des ESH

Regroupement inter-bailleurs

DROIT PENAL

La procédure de contrôle jurisrudentielle des hospitalisations sous contraintes

Auditions de police, réquisitions, perquisitions : guide pratique

Faire face à la diffamation et aux injures publiques

La protection civile et pénale des mineurs placés

Prévention des conflits d'intérêts et des atteintes à la probité au sein des collectivités : le risque pénal

La loi Sapin II et les personnes publiques : mise en place d'un dispositif anti-corruption

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Droit moral de l'architecte et rénovation immobilière

La commande d'oeuvres artistiques et les questions de leur maintenance

TRANSPORTS

La libéralisation des transports par autocarts : quelle protection pour les lignes conventionnées dans la jurisprudence du Conseil d'Etat

URBANISME

La ZAC : étape par étape, gérer et maîtriser la procédure

Montage en matière d'aménagement : analyse des outils et procédures existants

Apports de la loi ELAN en droit de l'urbanisme

Les phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation

VIE DES ACTEURS PUBLICS

Les règles pesant sur les collectivités territoriales en matière de transparence

Sécuriser les relations collectivité-candidat en période préélectorale ◆



282 Boulevard Saint Germain 75007 Paris

☎ 01 45 49 48 49

✉ formation@seban-avocat.fr



<http://www.seban-associes.avocat.fr/>